



---

## **POLITIQUE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT DE COUCHES LAVABLES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC**

---

|                   |               |
|-------------------|---------------|
| Date d'adoption : | 14 avril 2020 |
| # résolution :    | 87-04-2020    |
| Date de révision  |               |



## TABLES DES MATIÈRES

|  |   |
|--|---|
| 1. OBJECTIF DE LA POLITIQUE .....  | 4 |
| 2. THERMINOLOGIE.....  | 4 |
| 3. MONTANT MAXIMAL.....  | 5 |
| 4. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ.....   | 5 |
| 5. MODALITÉS DE VERSEMENT.....   | 6 |
| 6. FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT D'UN ENSEMBLE DE COUCHES<br>LAVABLES ..... | 7 |

## 1. OBJECTIF DE LA POLITIQUE

Considérant qu'une couche jetable demande 120 mètres cubes d'eau pour sa production et prend 500 ans pour se décomposer, qu'un enfant utilise de 4 500 à 6 000 couches jetables pendant les premières années de sa vie et que, juste au Québec, 60 000 tonnes de couches sont jetés par année, la présente politique vise notamment à atteindre les objectifs de la politique d'environnement et de développement durable et le plan d'action, plus précisément de :

- encourager les citoyens à adopter des pratiques environnementales responsables;
- faciliter la réduction des déchets enfouis;
- réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Cette politique s'applique exclusivement aux résidents de Coteau-du-Lac pour l'achat de couches lavables.

## 2. THERMINOLOGIE

Si un mot ou un terme n'est pas spécifiquement prévu ci-après, il a le sens communément attribué à ce mot ou à ce terme.

Dans la présente politique, les expressions ou les mots ci-dessous ont la signification suivante, sauf si le contexte exige un sens différent :

### **Coût d'acquisition**

Le total des frais d'acquisition d'un ensemble de couches lavables, incluant les taxes.

### **Facture**

La facture originale prouvant l'achat de couches lavables.

### **Couches lavables**

Système de couches réutilisables composé d'une partie imperméable, d'un matelas absorbant en fibre végétale et d'un voile de protection en papier jetable.

### **Preuve de résidence**

Constituent un document qui sert à identifier le demandeur et l'adresse où il réside sur le territoire de la Ville de Coteau-du-Lac, notamment :

- i) le permis de conduire délivré par la SAAQ;
- ii) document de propriété ou d'assurance d'un véhicule;
- iii) facture récente de services publics (téléphone résidentiel, télévision par câble, électricité, gaz ou eau, bail résidentiel);
- iv) relevé de la Prestation fiscale canadienne pour enfant ou relevé de cotisation fiscale;
- v) le compte de taxes transmis par la Ville.

La Ville de Coteau-du-Lac est assujettie à la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques (2000, C.5)*, la ville, ainsi que ses employés, doit donc se conformer à celle-ci lors de la collecte, de l'utilisation, de la divulgation, de la rétention et de l'élimination des renseignements personnels.

### **Résident**

Toute personne physique qui réside habituellement sur le territoire de la Ville. Sans restreindre la généralité de ce qui précède est exclu le propriétaire d'un terrain vacant et le propriétaire d'un commerce qui ne réside pas autrement sur le territoire de la Ville.

### **Ville**

la Ville de Coteau-du-Lac.

## **3. MONTANT MAXIMAL**

La Ville accorde une aide financière sous forme de remboursement du coût d'acquisition d'un ensemble de couches lavables jusqu'à concurrence de:

1. 75 \$ pour l'achat d'un minimum de 12 couches lavables neuves.

L'aide financière est accordée sous réserve du montant disponible au budget de la Ville.

## **4. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ**

Un résident peut demander une aide financière si les conditions d'admissibilité suivantes sont respectées:

1. aucune aide financière ne lui a été accordée en vertu de la présente politique à l'adresse visée par la demande pour l'acquisition d'un ensemble de couches lavables;
2. la demande de remboursement est présentée dans les quatre mois suivants l'acquisition de l'ensemble de couches lavables;
3. les couches lavables ont été fabriquées au Québec;
4. la demande est présentée sur le formulaire préparé à cet effet par la Ville;
5. le formulaire de demande est accompagné des documents suivants :
  - a) la preuve de résidence;
  - b) la facture originale;
  - c) la photocopie du certificat de naissance de l'utilisateur ou la déclaration de naissance de l'enfant;
6. le résident permet à la Ville de vérifier le respect des conditions d'admissibilité.

\*Nonobstant les dispositions énoncées dans le présent document, la Ville se réserve le droit d'accepter les preuves de résidences du demandeur qu'elle considère comme étant valides à sa seule discrétion et de refuser toute demande si le

demandeur ne répond pas aux exigences en matière d'identification. Les exigences peuvent varier et sont sujettes à des changements.

## **5. MODALITÉS DE VERSEMENT**

L'aide financière est versée par chèque dans les quatre-vingt-dix (90) jours qui suivent le dépôt de la demande conforme aux exigences de la présente politique, sous réserve du montant disponible au budget de la Ville.

6. FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT D'UN ENSEMBLE DE COUCHES LAVABLES

**FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT D'UN ENSEMBLE DE COUCHES LAVABLES**

**1. IDENTIFICATION DU DEMANDEUR**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_  
 Téléphone : \_\_\_\_\_  
 Courriel : \_\_\_\_\_

**2. IDENTIFICATION DU COMMERCE OÙ L'ACHAT A ÉTÉ EFFECTUÉ**

Nom : \_\_\_\_\_ Date de l'achat : \_\_\_\_\_

**3. COUCHES LAVABLES (FABRIQUÉ AU QUÉBEC)**

Nom de la marque : \_\_\_\_\_  
 Coût (incluant les taxes): \_\_\_\_\_

**4. PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE À LA DEMANDE**

|   |  |
|---|--|
| • Une copie d'une preuve de résidence.  |  |
| • L'original de la preuve d'achat de l'ensemble de couches lavables (minimum 12 couches lavables) incluant la date de l'achat, le nom et les coordonnées du détaillant, l'indication que l'achat est un ensemble de couches lavables. |  |
| • La photocopie du certificat de naissance de l'utilisateur ou la déclaration de naissance de l'enfant.   |  |

**5. RAPPELS IMPORTANTS**

- Le remboursement est jusqu'à un maximum de 75 \$ par résidence.
- La demande d'aide financière doit être acheminée au plus tard quatre mois après la date d'achat.
- La demande d'aide financière doit être acheminée en personne, à l'hôtel de ville, lors des heures d'ouverture et une preuve d'identité avec photo sera exigée afin de valider l'identification du demandeur.

J'affirme avoir pris connaissance des exigences du programme d'aide financière et j'atteste que les renseignements mentionnés dans le présent formulaire sont véridiques et complets :

Signature : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

**RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION**

Pièces justificatives reçues

- Preuve de résidence complète : \_\_\_\_\_ (type de document remis)
- Preuve d'identité avec photo : \_\_\_\_\_ (type de document présenté)
- Procuration signée par le propriétaire autorisant le demandeur à agir en son nom, le cas échéant.
- Original de la preuve d'achat de l'ensemble de couches lavables conformément aux exigences du programme.

Demande traitée par : \_\_\_\_\_  
 Montant accordé : \_\_\_\_\_  
 Date : \_\_\_\_\_